



## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **M. et Mme FRANSSEN-VANDERSTRAETEN** demeurant rue Albert Ier 20 à 4837 Membach.

Le terrain concerné est situé Rue Käkert à 4837 MEMBACH et cadastré division 2, section A n°366C - 368C.

Le projet est de type : **CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE** et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 du CoDT : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional – dérogation à la Zone d'Aménagement Communal Concerté.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles **D.IV.40** et **D.VIII.7** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Baelen - Service Urbanisme, rue de la Régence 1, 4837 Baelen, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

**L'enquête publique est ouverte le 11 juin 2018 et clôturée le 25 juin 2018.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de la Régence 1 à 4837 Baelen ;
- par télécopie au numéro 087/76.01.12
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@baelen.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Deliège, dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme à l'Administration communale de Baelen, rue de la Régence 1.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis d'urbanisme n°1849**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Deliège, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 25 juin 2018 à 10h à l'Administration Communale de Baelen, service urbanisme.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Deliège, dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme à l'Administration communale de Baelen, rue de la Régence 1.